

Chroniques des fouilles archéologiques

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de l'Association Pro Aventico**

Band (Jahr): **47 (2005)**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique des fouilles archéologiques 2005

Jacques MOREL
Pierre BLANC
Philippe BRIDEL
Sidonie BÜNDGEN
Jean-Paul DAL BIANCO

Anna MAZUR
Ariane PIGUET
Sophie THORIMBERT
Nathalie VUICHARD PIGUERON

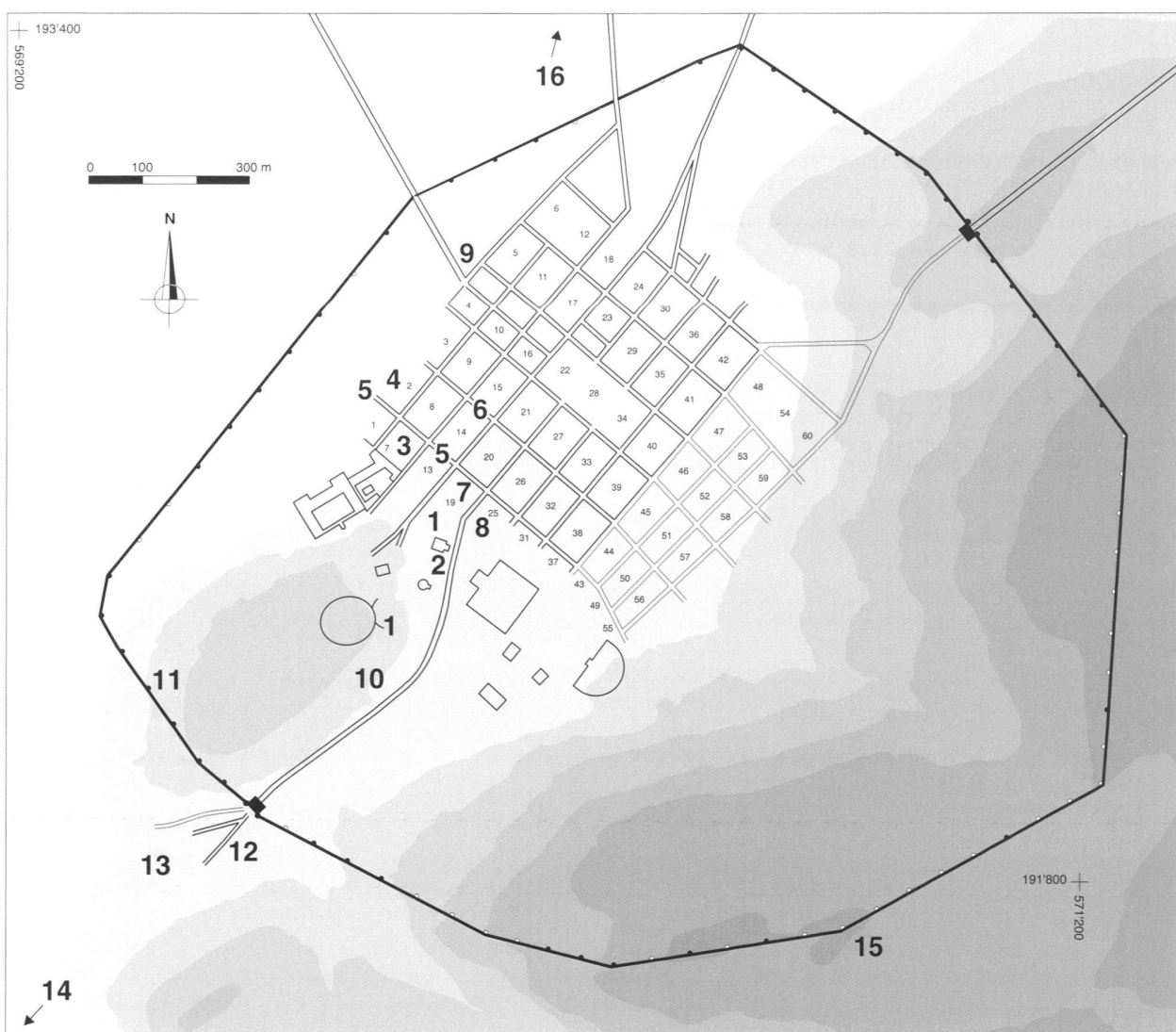


Fig. 1. Plan schématique d'Aventicum. Situation des fouilles de 2005. 1: Avenue Jomini, amphithéâtre, sanctuaire de la Grange des Dîmes. 2: Temple de la Grange des Dîmes. 3: Rue du Pavé, insula 7. 4: En Pré-Vert, au nord des insulae 2-3. 5: Route du Moulin, insulae 1, 2, 7, 8, 13, 14. 6: Chemin du Soleil, insulae 14 et 15. 7: Route du Moulin, chemin des Conches, insula 19. 8: Insula 25. 9: Nord insula 4 Est. 10: Route des Faubourgs, route de la Grande Poya, En St-Etienne. 11: Chemin des Marronniers, rue du Jura, rue de la Tour. 12: Sur Fourches. 13: Sur Fourches, nécropole de la porte de l'Ouest. 14: Pré Mermoud. 15: Donatyre. 16: Les Mottes.

1. AVENCHES / Avenue Jomini, amphithéâtre, sanctuaire de la Grange des Dîmes

Habitat?

CN 1185, 569 820/192 230; 570 000/192 400. Altitude 453-468 m.

Janvier-février 2005.

Ensembles MRA: AV 05/13418-13488.

Fouille préventive (mise en système séparatif des écoulements, implantation du chauffage à distance). Longueur des tranchées: env. 210 m.

Investigations, documentation: A. Pignet, P. Blanc, L. Francey, G. Jaquenod, E. Rubin, S. Thorimbert.

Références bibliographiques: *BPA* 34, 1992, p. 31-44; *BPA* 46, 2004, p. 183-184; Ph. Bridel, L'amphithéâtre d'Avenches, *Aventicum* XIII, *CAR* 96, Lausanne, 2004, p. 72-74.

Dans le cadre de la dernière étape des travaux réalisés sur le tracé de l'avenue Jomini (fig. 1,1), une tranchée large de 2 m a été ouverte sur près de 160 m sur le côté nord de la chaussée (fig. 2,1). La stratigraphie relevée a en toute logique confirmé les observations de l'année précédente concernant les importants travaux de terrassement mis en oeuvre pour adoucir la pente de la chaussée bernoise de 1750, à l'origine de la rue actuelle. La grande profondeur d'implantation des collecteurs (env. 3 m) a par contre permis cette fois-ci d'atteindre par endroits des aménagements et des niveaux d'occupation remontant à l'époque romaine. C'est notamment le cas à la hauteur de l'établissement médico-social « Marc-Aurèle », où ont été repérés les restes de quelques murs associés à un niveau de circulation situé à la cote de 457,40 m (fig. 2,2 et fig. 3). Le mobilier céramique échantillonné sur place laisse deviner deux phases

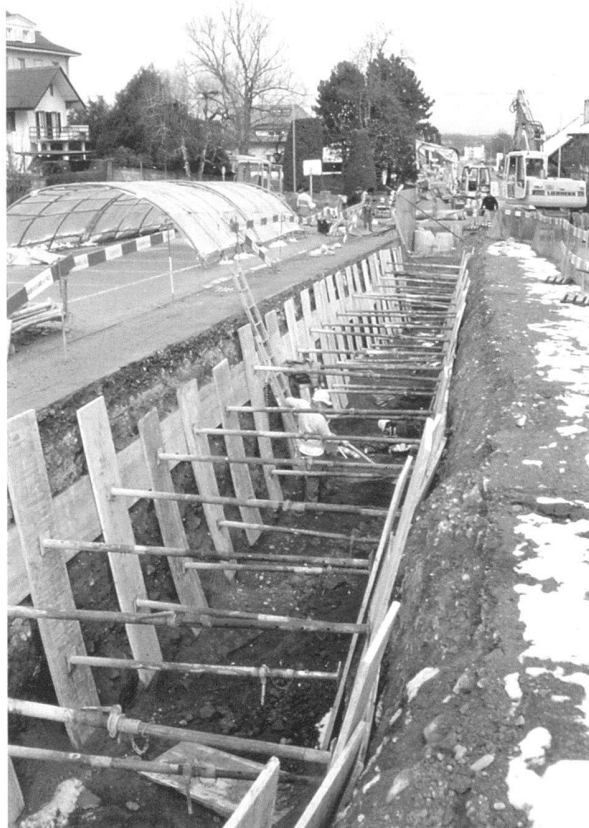


Fig. 3. Avenches/Avenue Jomini. Vue des travaux à la hauteur de l'EMS « Marc-Aurèle ». Quelques vestiges maçonnés sont visibles en fond de tranchée.

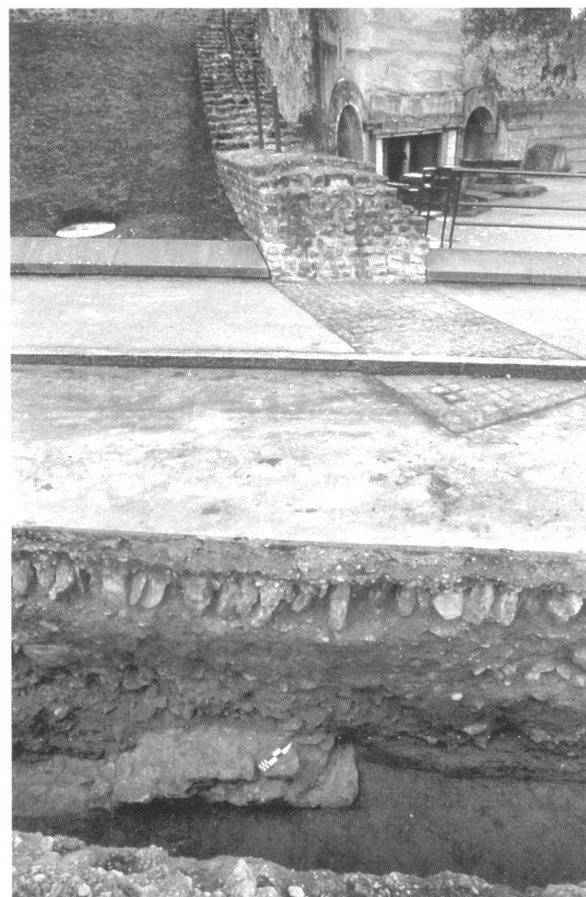


Fig. 4. Avenches/Avenue Jomini. L'angle sud-est des maçonneries repérées à proximité du mur de soutènement de l'avant-cour de l'amphithéâtre.

d'occupation successives, l'une pré-flavienne, la seconde vers le début du II^e s. ap. J.-C. La fonction de ces constructions nous échappe: tout au plus peut-on remarquer qu'elles s'apparentent, de par leur orientation, aux différents vestiges dégagés vers 1940 au Rafour (fig. 2,3), et que l'on met en relation avec la construction de l'amphithéâtre. La différence de niveau d'env. 4 m que l'on constate entre ces deux secteurs paraît corroborer l'hypothèse de la création d'un mur de soutènement en limite est de l'avant-cour de l'amphithéâtre (fig. 2,4). La problématique de la transition entre le complexe monumental religieux de la colline et le portail d'accès à l'amphithéâtre ne peut donc à l'évidence être abordé que par une approche microtopographique du secteur, fondée sur l'ensemble des données



Fig. 2. Avenches/Avenue Jomini. Extrait du plan archéologique du secteur est de la colline d'Aventicum. En grisé, l'emprise des tranchées ouvertes en 2005 dans l'avenue Jomini. Les chiffres renvoient au texte.

altimétriques disponibles. Les travaux récemment réalisés (février 2006) dans l'impasse Marc-Aurèle ont apporté à ce propos des données nouvelles d'importance, puisqu'il est désormais permis de prolonger la galerie de péribole arrière du sanctuaire de la Grange des Dîmes de près de 60 m en direction de l'amphithéâtre (fig. 2,5).

Trois segments de murs ont par ailleurs été mis au jour à 40 cm à peine sous la chaussée actuelle, à l'extrémité sud du grand mur de soutènement semi-circulaire de l'avant-cour de l'amphithéâtre (fig. 2,6 et fig. 4). Le niveau de circulation contemporain de ces constructions peut être estimé à la cote minimale de 463,60 m. La relation avec l'amphithéâtre de ces aménagements, érigés au plus tôt à l'époque flavienne, reste indéterminée. Il en va de même, env. 7 m

en amont, d'un mur isolé arasé à 464,30 m, et implanté dans une fosse et des niveaux d'occupation pré-flaviens. Signalons pour conclure que les restes d'un four à chaux d'époque médiévale ou plus récente, documenté plus loin en 2004, ont une nouvelle fois été partiellement observés (fig. 2,7).

Des tranchées secondaires de raccordement ouvertes, d'autre part, au bas de l'avenue Jomini, ont fourni quelques compléments d'informations concernant les vestiges situés à l'articulation du sanctuaire de la Grange des Dîmes et du complexe thermal de l'*insula* 19 (fig. 2,8 et fig. 15,1).

P. Blanc
FPA

2. AVENCHES / Temple de la Grange des Dîmes

Constructions annexes au temple.

CN 1185, 570 000/192 420. Altitude 453 m.

Octobre-novembre 2005.

Ensembles MRA: AV 05/13875-13901, 13950.

Fouilles programmées. Surface de la fouille: env. 16 m².

Investigations, documentation: A. Mazur, A. Piguët, S. Bigovic, L. Francey, G. Jacquenod, E. Rubin, G. Vietti.

Références bibliographiques: M. Verzàr, Un temple du culte impérial, *Aventicum II*, CAR 12, Lausanne, 1977; M. Trunk, Römische Tempel in den Rhein- und westlichen Donauprovinzen, *Forschungen in Augst* 14, 1991, p. 182-183; BPA 9, 1907, p. 3-23; BPA 19, 1967, p. 101-103; BPA 33, 1991, p. 134-135; BPA 34, 1992, p. 44-47; BPA 46, 2004, p. 176-180.

Dans le cadre de la préparation du colloque *Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*, qui se tiendra à Avenches en novembre 2006, des sondages de vérification ponctuels ont été pratiqués dans le secteur actuellement visible du temple gallo-romain de la Grange des Dîmes (fig. 1,2). Il s'agissait de documenter les substructures antiques originales de deux aménagements en grande partie restaurés, afin d'en préciser la fonction au sein de l'enclos sacré et leur relation avec le temple.

Les investigations ont débuté par le démontage de la partie supérieure, entièrement restaurée, du petit édifice tétrastyle (fig. 5,1) établi à la même hauteur que le soubassement de l'autel situé à l'avant de l'escalier du temple (fig. 5,2). Contrairement à ce que l'on pouvait supposer, la dalle centrale des fondations de l'édicule n'abritait aucun dispositif souterrain (caveau pour dépôt de fondation ou fosse à libation) qui aurait pu en expliquer l'origine et la fonction. Cette dalle reposait sur une couche de sable mêlé de mortier déposée lors des travaux de restauration de 1967. Implantées dans le terrain naturel environnant, les fondations originales de l'édicule consistaient en quatre assises maçonnées composées essentiellement de moellons de calcaire jaune. Observé de part et d'autre de cette structure, le niveau de chantier contemporain scellait une fosse d'env. 1,50 m de diamètre, située 1 m plus à l'ouest. Partiellement fouillée, cette fosse a livré des ossements animaux, une clé en fer et un rare mobilier céramique du début du I^{er} s. ap. J.-C. Elle précède ainsi de près d'un siècle l'édification du temple maçonné.

Il s'agissait d'autre part de vérifier l'hypothèse de la présence d'une source ou d'un captage d'eau sous un ensemble

de cinq dalles de grès coquillier supposé en marquer l'emplacement à env. 3 m à l'ouest de l'escalier d'accès au podium du temple (fig. 5,3). Il s'est avéré que ces dalles reposaient sur une chape de mortier moderne qui effectivement obstruait un puits, témoignant ainsi de la forte ingérence sur les vestiges d'origine des restitutions mises en œuvre dans les années soixante. D'un diamètre intérieur de 80 cm, la couronne de ce puits se composait majoritairement de moellons grossiers de calcaire jaune, dont certains, en emploi, portaient des traces de rubéfaction (fig. 6). Des blocs de grès, de grands boulets et quelques fragments de calcaire blanc en emploi, étaient également présents. Fouillé jusqu'à 2,20 m de profondeur à partir de son niveau d'apparition (451,30 m), le puits était comblé uniquement de chaille et de matériaux provenant de la démolition du temple : cet aménagement est donc resté en fonction jusqu'à l'abandon de ce dernier, voire au-delà. Brisé en deux, un rouet en grès d'env. 90 cm de diamètre a par ailleurs été extrait de la partie supérieure de son comblement; cette pièce est susceptible d'appartenir à un deuxième dispositif de captage situé dans les environs. Les sédiments contemporains de l'utilisation du puits n'ont par contre pas été atteints. Le mobilier associé au niveau de circulation de galets venu immédiatement sceller son fossé d'implantation en situe toutefois la mise en service vers le milieu du I^{er} s. ap. J.-C., ce qui pourrait laisser supposer une antériorité du puits par rapport au temple dont l'édification semble se situer à partir du 3^e quart du I^{er} siècle.

Un dernier sondage (fig. 5,4) visait à préciser la relation, en chronologie relative, entre les deux petits locaux annexes présents de part et d'autre de l'escalier d'accès à la *cella* et le

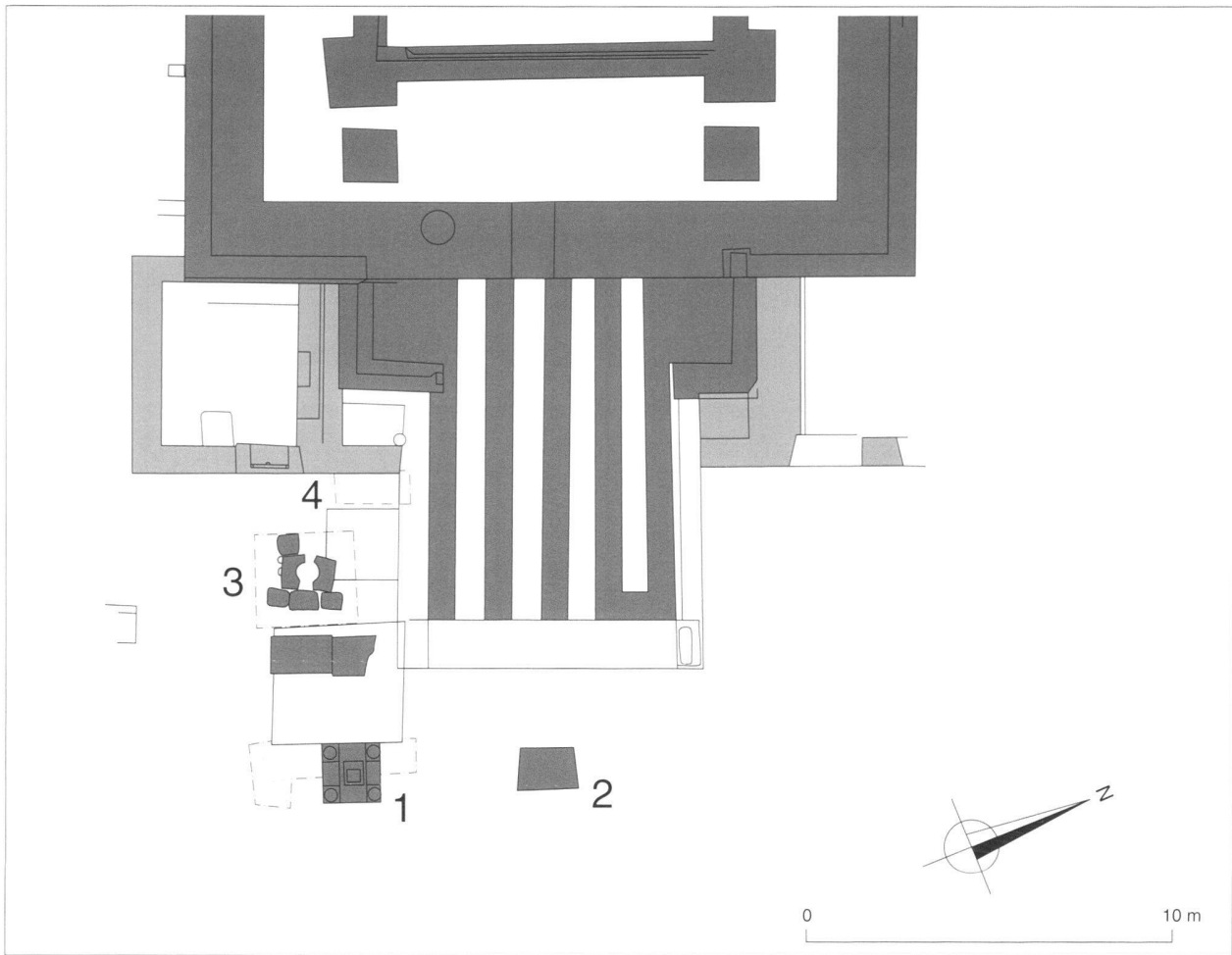


Fig. 5. Avenches/Temple de la Grange des Dimes. Plan de situation des sondages de 2005. Les chiffres renvoient au texte.



Fig. 6. Avenches/Temple de la Grange des Dimes. Le puits dégagé à l'ouest de l'escalier d'accès au podium du temple.

temple lui-même. Il s'est malheureusement avéré que le secteur exploré de la zone de jonction de ces différentes maçonneries a été complètement occulté par l'implantation d'un récent réseau de drainage. Il faut par conséquent laisser ouverte la question de la chronologie exacte de ces

locaux annexes, sans doute postérieurs à la construction du temple.

A. Mazur – Ph. Bridel – J. Morel
FPA

3. AVENCHES / Rue du Pavé, Insula 7

Habitat. Voirie.

CN 1185, 569 900/192 600. Altitude 444,20-446,50 m.

Juin-juillet 2005.

Ensembles MRA: AV 05/13709, 13902-13949.

Fouille préventive (implantation du chauffage à distance). Longueur de la tranchée: env. 100 m. Surface de la fouille: env. 130 m².

Investigations, documentation: A. Mazur, J.-P. Dal Bianco, A. Piguet, L. Francey, G. Jaquenod, E. Rubin, S. Thorimbert, G. Vietti.

Références bibliographiques: *BPA* 33, 1991, p. 126-130.

Les travaux réalisés dans l'emprise de l'*insula* 7 (fig. 1,3) ont apporté quelques compléments au plan de la portion médiane du complexe architectural occupant sur plusieurs paliers ce quartier contigu à l'ensemble palatial de *Derrière la Tour* (fig. 7 et fig. 10,27). Les aménagements de voirie séparant cette *insula* de l'îlot voisin à l'est (*insula* 8) se sont révélés en grande partie détruits par l'implantation de canalisations modernes (fig. 8); seul un important collecteur maçonné longeant la façade occidentale de l'*insula* 8 a pu être partiellement documenté (fig. 7,1). La plupart des maçonneries mises au jour à l'arrière du mur de façade oriental de l'*insula* 7 s'inscrivent bien dans le plan connu du corps de bâtiment bordant à l'est l'esplanade aménagée sur une terrasse intermédiaire (fig. 7,2). Aucun niveau de circulation n'était conservé à l'intérieur de ces locaux, mais de nombreux fragments de placage et de sol de *terrazzo*, provenant des niveaux de démolition, attestent du soin apporté à leur agencement. Quelques transformations ultérieures ont été observées sous la forme de petits murets constitués de pierres en remploi.

La vaste esplanade qui s'étendait sur une largeur de 35 m dans la partie centrale de ce complexe était délimitée à l'ouest par un bâtiment dont deux des locaux ont été recoupés par la tranchée de 2005 (fig. 7,3). Leurs sols de *terrazzo*, qui présentaient une différence de niveau d'env. 1,50 m, se sont superposés aux maçonneries de compartiments plus étroits appartenant à une phase antérieure (fig. 7,4). L'ensemble de ces pièces faisait partie d'une aile de liaison se développant en paliers successifs entre le corps principal, qui se déployait sur une terrasse supérieure dans la partie sud du quartier (fig. 7,5), et un petit *balneum* (fig. 7,6) qui dominait la cour nord de la terrasse inférieure (fig. 7,7). Explorés en 1990-1991, ces bains comprenaient au moins trois pièces chauffées par hypocaustes qui ont subi plusieurs réfections au cours de leur utilisation. L'aile de liaison occidentale devait également être accessible depuis un portique doté d'un large caniveau en dalles de grès (fig. 7,8). Cette galerie, qui est susceptible d'avoir constitué l'organe de transition entre le palais de *Derrière la Tour* et le complexe de l'*insula* 7, s'ouvrait sur une cour intérieure sise au point d'articulation de ces deux ensembles (fig. 7,9). Celle-ci s'étirait sur une largeur d'env. 15 m jusqu'en façade méridionale

du quartier, bordée sur toute sa longueur par un portique à colonnade dont le niveau de marche se situait env. 1,50 m plus haut que celui de la cour sud-ouest (fig. 7,10). Ce portique de rue longeait une chaussée qui, large de 5 m et rechargée à plusieurs reprises, séparait ce quartier de l'*insula* 13 (fig. 7,11). Un collecteur maçonné de près de 2 m de largeur et traversant en oblique cette chaussée, a également été repéré (fig. 7,12).

D'une manière générale, le mobilier céramique recueilli au cours de cette intervention s'est révélé rare et peu datant, ne facilitant en rien l'attribution définitive des vestiges exhumés aux différents états qu'a connus le complexe architectural de l'*insula* 7 au cours des trois premiers siècles de notre ère.

A. Mazur – J. Morel
FPA



Fig. 8. Avenches/Insula 7. Prélèvement d'un chapiteau retrouvé en démolition près du collecteur longeant la façade occidentale de l'insula 8.



Fig. 7. Avenches/Insula 7. Extrait du plan archéologique. En grisé, l'emprise de la tranchée ouverte en 2005. Les chiffres renvoient au texte.

4. AVENCHES / En Pré-Vert, au nord des *insulae* 2-3

Habitat, canalisations.
CN 1185, 569 870/192780. Altitude 437-438 m.
Avril-juin 2005.
Ensembles MRA: AV 05/13710-13775.
Fouille préventive (pose de conduites d'eau). Surface explorée: env. 400 m².
Investigations, documentation: N. Vuichard Pigueron, A. Piguet, P. Blanc, J.-P. Dal Bianco, L. Francey, G. Jaquenod, E. Rubin, S. Thorimbert, G. Vietti, N. Wenner.
Références bibliographiques: *BPA* 2, 1888 (plan); *BPA* 3, 1890, p. 46; *BPA* 8, 1903, p. 32; *BPA* 9, 1907, p. 26; *BPA* 40, 1998, p. 223; *BPA* 42, 2000, p. 153; *BPA* 45, 2003, p. 168-173; *BPA* 46, 2004, p. 187-190.

En Pré-Vert, une tranchée ouverte pour la pose de conduites d'eau entre les bâtiments du moulin agricole (parcelles n^{os} 776 et 1772) et ceux de la scierie Bardet (parcelle n^o 777) depuis la route Industrielle a nécessité une intervention préventive qui a permis de mettre au jour des vestiges situés en périphérie nord des *insulae* 2 et 3 (fig. 1,4).

Entre la fin du XIX^e et le début XX^e siècle, les *Prés-Verts*, à l'instar de nombreux secteurs de la ville antique, ont fait l'objet de fouilles régulières menées par des particuliers, motivés tant par la volonté de récupérer des pierres à bâtir que d'assainir leurs champs. Ainsi, les plans établis par A. Rosset en 1888, 1905 et 1910 mentionnent-ils différents vestiges attestant l'existence de plusieurs habitations au nord des quartiers réguliers 2 et 3 (fig. 11). Quoique desservis par une même canalisation (fig. 10,1 et 11,1), ces derniers appartiennent selon toute vraisemblance à deux unités architecturales bien distinctes. La première d'entre elles se développe dans la partie nord des *insulae* 2 et 3, à l'endroit où l'on attendrait le prolongement théorique de la rue cardinale commune à ces deux quartiers (fig. 10,2 et 11,2). Caractérisée par une imposante cour quadrangulaire ceinte d'un portique, elle est flanquée au nord par un corps de bâtiment dont l'une des pièces a livré une mosaïque géométrique bichrome. La seconde s'étend quant à elle nettement au nord de l'*insula* 2 (fig. 10,3 et 11,3). Son plan, qui révèle une série de pièces se développant de part et d'autre d'un long mur d'axe nord-sud, a par ailleurs été complété par la découverte de nouveaux vestiges lors d'investigations menées dans ce secteur en 1938 (fig. 10,4).

Le tracé de la tranchée ouverte ce printemps ayant recoupé ces anciennes fouilles en de nombreux endroits, les investigations ont révélé un sous-sol fortement remanié et ayant subi d'importants travaux de terrassement. Ainsi, des quelques maçonneries mises au jour ne subsistaient le plus souvent que les deux à trois premières assises de fondations, et les niveaux de circulation antiques n'ont pu être observés que sporadiquement.

Le nord de l'*insula* 3

L'exploration de la partie orientale de la tranchée a occasionné la mise au jour d'une série de vestiges d'axe nord-sud. Il s'agit tout d'abord d'un mur, dont un tronçon avait par ailleurs déjà été découvert quelques 2 m plus au nord en 2003, conservé uniquement au niveau de ses fondations (fig. 10,5). Ces dernières, constituées de blocs et de moellons de calcaire jaune liés au mortier de chaux, s'implantent dans un large fossé, d'orientation sensiblement différente, dont le comblement a livré un

mobiliier présentant une fourchette chronologique allant des années 10/20 à 70 de notre ère. Un peu plus à l'ouest ont été repérés une canalisation large d'env. 1,20 m hors tout, dont le fond était recouvert de *tegulae* (fig. 10,6), ainsi qu'un autre fossé (fig. 10,7). On ignore si ce dernier, dont le comblement n'a livré aucun élément datant, doit être interprété comme une récupération de mur ou comme un simple fossé drainant.

Bien qu'aucune relation n'ait pu être établie entre ces différents vestiges isolés, ils attestent toutefois que des constructions se sont développées dès la fin du I^{er} siècle de notre ère au-delà de la limite septentrionale de l'*insula* 3. Il semble en revanche fort improbable qu'ils aient appartenu à la *domus* à péristyle qui occupe la partie nord des quartiers



Fig. 9. Avenches/En Pré-Vert. Vue de la canalisation et du long mur d'axe nord-sud mis au jour au nord de l'*insula* 3. Fin du I^{er}-début du II^e s. ap. J.-C.



Fig. 10. Avenches/quartiers nord-ouest, insulae 1, 2, 7, 8, 13, 14, 15. Extrait du plan archéologique. En grisé, l'emprise des tranchées ouvertes en 2005. Les chiffres renvoient au texte.

2 et 3, de laquelle ils sont relativement éloignés (fig. 10,2). Ils attesteraient plutôt l'existence d'une habitation en périphérie nord de ces deux quartiers, dans l'alignement de la vaste demeure mise au jour au nord des *insulae* 3 et 4 en hiver 2002-2003, sous l'actuelle centrale de production de chaleur du thermoréseau.

Le nord de l'insula 2

Virgée de toute trace d'occupation sur près de 45 m, la tranchée a ensuite révélé une série de maçonneries qui, de par leur caractère lacunaire et isolé, restent difficilement interprétables. Trois murs (fig. 10,8) mis au jour au nord des maçonneries exhumées en 1938 (fig. 10,4) délimitent

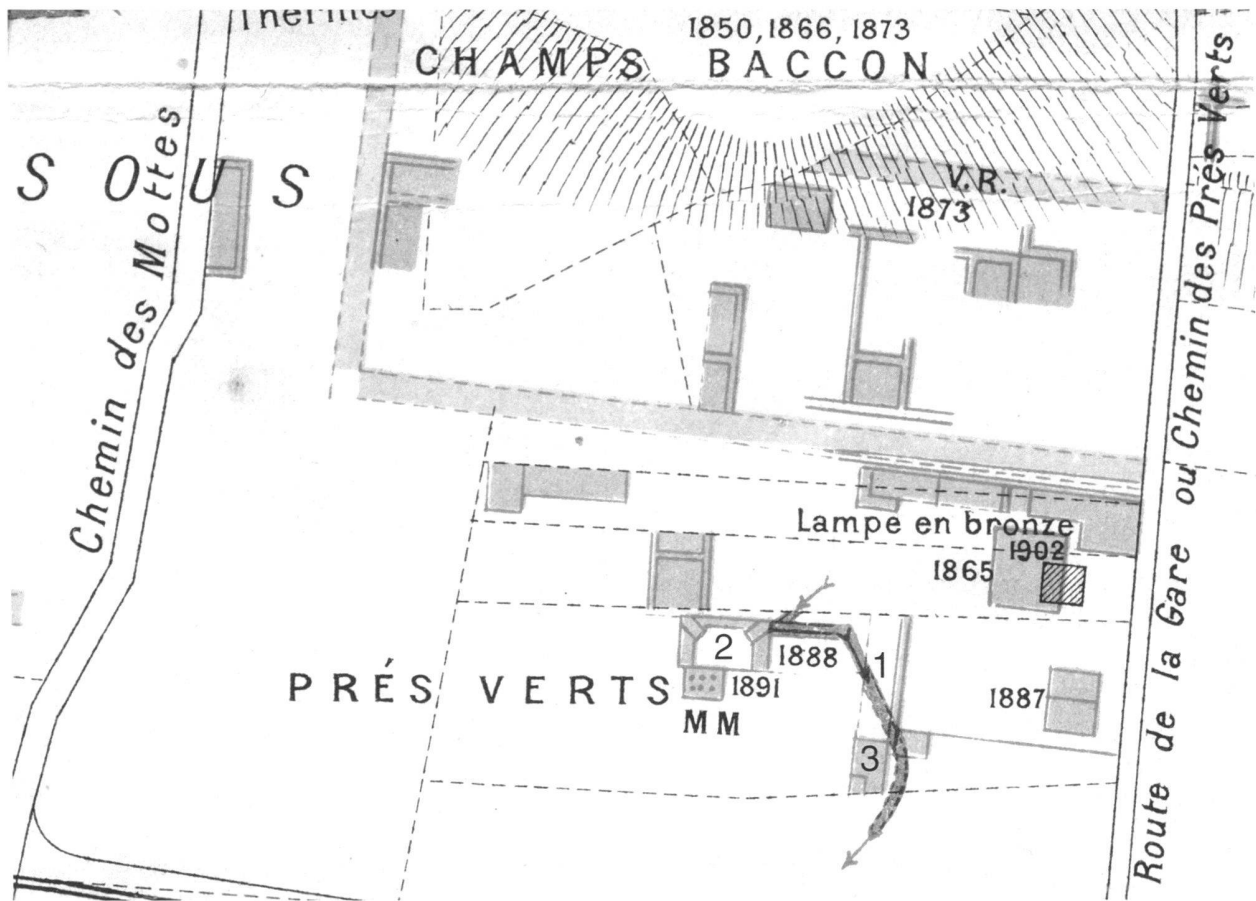


Fig. 11. Avenches/En Pré-Vert. Extrait du plan archéologique d'Avenches dressé en 1888 et révisé en 1905 par A. Rosset. Les chiffres renvoient au texte.

avec elles une sorte de couloir périphérique, dont la branche nord, longue d'env. 20 m, présente une largeur utile de près de 1,80 m, alors que les branches est et ouest ne sont larges respectivement que de 1,45 et 1,65 m. Les restes d'un sol, observé en coupe uniquement, attestent un niveau de circulation aux alentours de 437,40 m. La relation entre ces vestiges et ceux que mentionne A. Rosset à proximité, et dont l'interprétation a toujours été problématique, reste à ce jour énigmatique (fig. 10,9 et fig. 11,3).

Des pièces se développaient très probablement au nord de ce couloir. C'est en tout cas ce que laisse supposer l'existence d'une canalisation découverte en 1938 en provenance du nord (fig. 10,10), dont les eaux devaient se déverser dans le collecteur mentionné par A. Rosset et que nos fouilles ont par ailleurs permis de retoucher (fig. 10,11 et fig. 9).

Le long mur d'axe nord-sud dégagé lors des fouilles anciennes a également pu être documenté (fig. 10,12). Le rare mobilier céramique récolté dans les niveaux antérieurs

à son implantation in situ la construction entre les années 70 et 120 de notre ère. Bien que son report au plan archéologique ait permis de préciser le calage des vestiges exhumés anciennement à proximité (fig. 10,3), on ignore quelle relation ces derniers avaient avec les quelques murs, visiblement d'époque plus tardive, découverts lors de nos investigations (fig. 10,13).

Signalons enfin que toutes ces maçonneries ne constituent pas la première occupation du site. Un niveau de circulation en galets d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur ainsi qu'une fosse, dont le comblement a livré un mobilier céramique datant des années 40 à 70 ap. J.-C., semblent en effet attester l'existence de constructions dans ce secteur de la ville antique avant l'époque flavienne déjà.

N. Vuichard Piguéron
FPA

5. AVENCHES / Route du Moulin, quartiers nord-ouest, *Insulae* 1, 2, 7, 8, 13, 14

Voirie, canalisations.

CN 1185, 569 840/192 730 à 569 890/192 690; 569 940/192 650 à 570 010/192 575. Altitude 436,50-449,50 m.

Juin-septembre 2005.

Ensembles MRA: AV 05/13775-13778; 13783-13799; 13801-13806; 13845-13847.

Fouille préventive (mise en système séparatif des écoulements). Surface explorée: env. 350 m².

Investigations, documentation: N. Vuichard Piguéron, P. Blanc, A. Piguët, J.-P. Dal Bianco, L. Francey, G. Jaquenod, E. Rubin, S. Thorimbert.

Références bibliographiques: *BPA* 35, 1993, p. 19-21; *BPA* 36, 1994, p. 135-139; *BPA* 38, 1996, p. 98-99; *BPA* 40, 1998, p. 223; *BPA* 42, 2000, p. 153; *BPA* 43, 2001, p. 274; *BPA* 45, 2003, p. 172-173; *BPA* 46, 2004, p. 187-190.

La pose de nouveaux collecteurs d'eau en bordure ouest de la route du Moulin ainsi que les différents travaux de génie civil liés au réaménagement de la chaussée ont requis des investigations préventives qui ont concerné plusieurs secteurs de la ville antique (fig. 1,5 et fig. 10).

La proximité voire le recoupement des nouvelles tranchées avec celles qui avaient été ouvertes en 2004 pour l'installation du dispositif de chauffage à distance ont rendu les conditions de travail particulièrement difficiles, du fait de l'instabilité du terrain d'une part, et en raison de l'impossibilité d'obtenir des séquences stratigraphiques convenables d'autre part.

Quartiers nord-ouest, *insulae* 1 et 2

Les quelques 60 m de tranchée ouverts dans la partie aval de la route du Moulin, sur une largeur avoisinant les 3 m et une profondeur de plus de 3,50 m, n'ont révélé aucun vestige maçonné (fig. 10,14). En effet, ni l'imposante maçonnerie d'axe nord-sud repérée en 2001 (fig. 10,15) ni le mur orienté est-ouest observé en 2004 (fig. 10,16) n'ont été retouchés. Ils ont sans doute été mis à mal lors de la pose de la ligne électrique qui court en limite ouest de la chaussée. En revanche, le niveau de circulation mis en évidence en 2004, un galetage d'une épaisseur de 20 à 30 cm datant du I^{er} s. ap. J.-C., a pu être suivi sur toute la longueur de la tranchée, et ce jusqu'à la hauteur de la grande demeure à péristyle occupant l'angle sud-ouest de l'*insula* 2. Relativement mince et ne ressemblant en rien aux autres chaussées romaines connues sur le site, ce niveau ne suffit pas à attester clairement le prolongement de la voie cardinale desservant plus au sud les quartiers 7, 8, 13 et 14. Quant à l'empierrement plus tardif constitué de grosses dalles de calcaire jaune qui supplanta ce premier niveau vers le début du II^e siècle (fig. 10,17), il semble s'interrompre à la hauteur du bâtiment de plan quadrangulaire, apparemment autonome, mis au jour au nord de l'*insula* 2 en 1887 (fig. 10,18), et pourrait être interprété comme une aire de circulation en relation avec ce dernier.

Insulae 7, 8, 13 et 14

Les travaux réalisés dans la partie amont de la route du Moulin (fig. 12) se sont soldés par la mise au jour de plusieurs vestiges appartenant à la voirie des quartiers 7, 8, 13 et 14, ainsi qu'aux thermes publics de l'*insula* 19 (voir la chronique ci-après).

Tout d'abord, dans le cadre de la création d'un trottoir en bordure ouest de la chaussée, la construction d'un muret



Fig. 12. Avenches/Insulae 13-14, voirie. Vue du mur accolé au piedroit oriental de l'égout collecteur ainsi que des deux piles découvertes à l'angle sud-est de l'*insula* 14.

de soutènement a occasionné la redécouverte, sur une trentaine de mètres, d'un tronçon de l'égout collecteur qui équipait la rue cardinale commune aux *insulae* 7, 8, 13 et 14, et mis au jour dans ce secteur en 1994-1995 (fig. 10,19).

Afin de préserver au mieux cet ouvrage, d'une largeur hors tout de près de 2 m pour une hauteur d'env. 2,40 m, trois sondages ont été ouverts sur son tracé théorique, qui ont ensuite déterminé l'axe de la tranchée prévue pour la pose des collecteurs d'eau, de l'impasse des Noyers jusqu'à la route de Berne. Large de 1,60 m et profonde de 2,20 m, cette dernière a permis de suivre et de dégager partiellement l'égout ainsi qu'un mur accolé à son piedroit oriental, déjà attesté par les fouilles de 1994-1995 (fig. 10,20). Plusieurs négatifs de montant de bois du dispositif de coffrage ayant

servi à la réalisation de l'ouvrage ont été observés sur son parement est, dont deux ont livré un mobilier céramique datant des années 70 à 120 ap. J.-C. La découverte d'un regard, qui conservait encore sa dalle de couverture en grès, a par ailleurs été l'occasion de documenter son conduit (fig. 10,21). Large de 60 cm et vide sur une hauteur d'env. 1,20 m, ce dernier récoltait encore les eaux usées de l'habitation occupant la parcelle n° 759! Il n'a pas été exploré...

Ces maçonneries ont été partiellement dégagées et documentées jusqu'à la hauteur du carrefour en chicane des *insulae* 13, 14, 19 et 20. Il est désormais attesté qu'elles s'inscrivent dans le prolongement de celles de même type dégagées en 2004 sous les locaux de service qui se développent en façade orientale des thermes publics de l'*insula* 19. Par ailleurs, la jonction entre l'égout qui court au pied du mur de fermeture septentrionale de l'établissement et le grand collecteur est confirmée (fig. 10,22).

Fait surprenant, aucun niveau de chaussée n'a été observé au-dessus de la chape sommitale de cet ouvrage. Un élément de réponse peut être apporté par la comparaison entre l'altitude de la dalle de regard découverte lors de nos investigations (env. 437,30 m), et celle donnée pour le niveau de circulation associé au portique de façade de l'*insula* 14 par

les bases de sa colonnade (env. 437,10/437,20 m). Celle-ci en effet laisse penser que la voie cardinale commune aux quartiers 13 et 14, contrairement aux autres chaussées connues sur le site, était constituée d'un niveau de galets de faible épaisseur, dont aucune trace ne nous est parvenue.

A l'angle sud-ouest de l'*insula* 14 enfin, sont apparues deux piles non maçonnées composées chacune de trois blocs de grès de dimensions variables, sans doute en remploi, dont seuls les éléments supérieurs devaient être visibles (fig. 10,23). Distances d'env. 2,80 m, elles se situent dans le même alignement que le portique de façade, à une cinquantaine de centimètres seulement des deux piles situées à l'angle sud-ouest du quartier. Le mobilier céramique récolté dans les remblais associés à l'implantation de ces piles indique qu'elles ont dû être installées en même temps que le grand égout collecteur. Tout comme le bloc mis au jour l'année dernière au sud de la pile d'angle du quartier, elles servaient peut-être de bouleries. A signaler qu'un aménagement similaire est attesté à l'angle sud-ouest de l'îlot 20 voisin.

N. Vuichard Pigueron
FPA

6. AVENCHES / Chemin du Soleil, *Insulae* 14 et 15

Habitat, voirie.

CN 1185, 570 000/192 590; 570 090/192 720. Altitude 446,50-449,50 m.

14 mars-21 avril, 2 juin, 4 octobre 2005.

Ensembles MRA: AV 05/13489, 13534-13684, 13705, 13870-13873.

Fouille préventive (implantation du chauffage à distance, pose de lignes électriques, aménagement d'une place de parc). Longueur des tranchées: 230 m. Surface totale de la fouille: env. 230 m².

Investigations, documentation: P. Blanc, A. Piguet, O. Chollet, L. Francey, P. Genoud, G. Jaquenod, E. Rubin, A. Schenk, G. Vietti, N. Wenner.

Références bibliographiques: *BPA* 25, 1980, p. 53-78; *BPA* 26, 1981, p. 37-75; *BPA* 38, 1996, p. 98-99; *BPA* 46, 2004, p. 189-190.

Les *insulae* 14 et 15 ont été touchées à plusieurs reprises par les travaux réalisés au cours de l'année écoulée dans cette région de la ville antique (fig. 1,6). La principale intervention a consisté en l'ouverture d'une tranchée de 150 m de longueur sur le tracé du chemin du Soleil, soit d'une extrémité à l'autre de l'*insula* 14, puis sur une quarantaine de mètres à l'intérieur de l'*insula* 15 voisine (fig. 10,24). Une tranchée aussi étroite (1,20 m!) ne permet évidemment pas d'agencer en un plan cohérent les nombreux segments de murs mis au jour. Elle offre toutefois la possibilité de se faire une idée de la densité d'occupation de ces quartiers rarement explorés, de même que de leur développement chronologique grâce à un mobilier céramique relativement abondant.

Relevée d'est en ouest sur env. 100 m pratiquement dans l'axe longitudinal de l'*insula* 14, la stratigraphie met en évidence une alternance d'aires à ciel ouvert et d'espaces bâtis qui, à l'instar de ce que l'on a pu observer dans les quartiers voisins (notamment dans les *insulae* 13 et 20), se rattachent sans doute à des unités d'habitation distinctes. C'est dans la partie sud-ouest du quartier que ces constructions maçon-

nées étaient le mieux préservées. On relèvera ainsi la présence de plusieurs pièces dotées de sols de *terrazzo* (à la cote de 449,30/50 m) et d'un local chauffé (fig. 13), encadrant une cour centrale peut-être bordée de portiques. Dans le même secteur sont apparus, entre 448,50 et 449,50 m, des niveaux de démolition d'habitations de terre et de bois où apparaissait clairement la trace en négatif de plusieurs cloisons. Le mobilier contemporain de ces aménagements les rattache sans conteste à une phase d'occupation pré-flavienne dont les débuts se situent dans les vingt premières années du I^{er} s. ap. J.-C. C'est ce qu'indique notamment, en limite est du quartier, le mobilier issu d'un puits désaffecté au milieu du I^{er} siècle déjà.

Les aménagements de voirie séparant ce quartier de l'*insula* 15 se sont révélés particulièrement mal conservés: de la chaussée elle-même, d'une largeur entre portiques d'env. 6 m, il ne restait en effet plus aucune trace. Seule était encore visible la base des fossés d'écoulements de la rue primitive, comblés par du mobilier du I^{er} tiers du I^{er} s. ap. J.-C.

A l'ouest de l'*insula* 15 a été mise en évidence une série de locaux de façade et une arrière-cour où se trouvaient

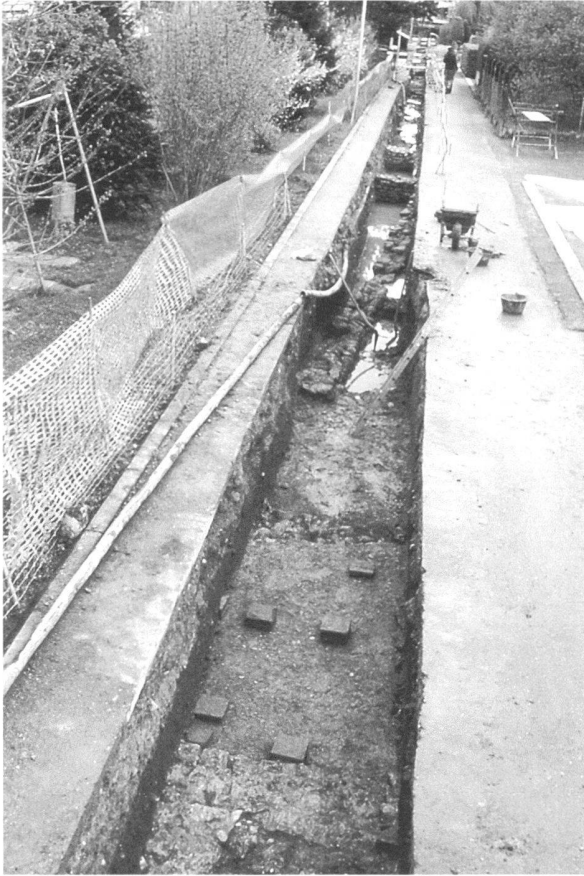


Fig. 13. Avenches/Insula 14. Vue de la tranchée depuis l'ouest. Au premier plan, l'area d'une pièce chauffée du corps de bâtiment occidental du quartier.

plusieurs fosses et dépotoirs parfois riches en mobilier céramique du II^e s. (fig. 14). La plupart des maçonneries étaient arasées à une vingtaine de centimètres de la base de leurs fondations. Les niveaux de circulation qui leur étaient associés, et qui devaient se situer à la cote de 447,00 m (soit au niveau du chemin actuel), ont ainsi complètement disparu.

La pose de conduites électriques dans des parcelles situées entre le chemin du Soleil et la route cantonale a en outre été l'occasion de repérer à deux reprises le *decumanus* sud



Fig. 14. Avenches/Insula 15. Fouille d'une fosse à chaux recyclée en dépotoir au cours du II^e s. ap. J.-C.

du quartier et d'en confirmer ainsi le tracé (fig. 10,25 et 26). Ajoutons enfin qu'à la cote moyenne de 448,40 m, cette rue se situait près de 7 m plus haut que le *decumanus* nord du quartier, justifiant ainsi la mise en œuvre dans cette *insula*, mais sans doute également dans les îlots voisins, de constructions en terrasses.

P. Blanc
FPA

7. AVENCHES / Route du Moulin, chemin des Conches, Insula 19

Thermes publics, voirie, canalisations.

CN 1185, 570 010/192 575; 570 070/192 530. Altitude 450 m.

Juillet-septembre 2005.

Ensembles MRA: AV 05/13779-13782; 13807-13834; 13835-13844; 13851-13854; 14003-14026; 14038.

Fouille préventive (mise en système séparatif des écoulements, raccordement au réseau du chauffage à distance). Surface explorée: env. 100 m².

Investigations, documentation: N. Vuichard Pigueron, P. Blanc, J.-P. Dal Bianco, L. Francey, G. Jaquenod, E. Rubin, S. Thorimbert
Références bibliographiques: *BPA* 14, 1944, p. 24-27; *BPA* 19, 1967, p. 102-103; *BPA* 33, 1991, p. 134-137; *BPA* 35, 1993, p. 18; *BPA* 36, 1994, p. 129-135; *BPA* 37, 1995, p. 211; *BPA* 38, 1996, p. 95 et 98; *BPA* 39, 1997, p. 29-44; *BPA* 40, 1998, p. 222; *BPA* 46, 2004, p. 190-193; C. Martin Pruvot, *L'insula 19 à Avenches: de l'édifice tibérien au thermes du II^e s. ap. J.-C.*, Aventicum XIV, *CAR* 97, Lausanne, 2006.

Des compléments ont pu être apportés au plan des thermes publics de l'*insula* 19 (fig. 1,7 et fig. 15). Outre les quelques tronçons de murs exhumés en février 2005 à leur point d'articulation avec le sanctuaire voisin de la Grange des Dimes (fig. 2,8 et fig. 15,1), plusieurs vestiges appartenant à leurs parties orientale et centrale ont été mis en évidence lors des différents travaux qui ont été réalisés pour la pose de collecteurs d'eau au chemin des Conches et à la route du Moulin, ainsi que pour des raccordements secondaires sur deux parcelles riveraines de cette dernière (n^{os} 760 et 786).

Le secteur oriental du complexe thermal

L'exploration d'une tranchée longue d'une trentaine de mètres et profonde d'env. 2,20 m, ouverte en bordure ouest de la route du Moulin, a permis de dégager une nouvelle portion des locaux de service sis en façade orientale de l'édifice (fig. 16). A cette occasion ont été découverts, à 20 cm seulement sous le niveau de la chaussée actuelle, l'amorce des quatre *prae furnia* disposés en batterie servant à chauffer le grand *caldarium* qui occupait la partie est de l'établissement à l'époque hadrienne, soit dès 135-137 ap. J.-C. (fig. 15,2 et fig. 17). Constitués d'imposants blocs de molasse délimitant des canaux de chauffe larges de 40 à 50 cm et dont le fond se situe à une altitude approximative de 450,10 m, ces structures accusent des longueurs de 5 à 5,40 m pour des largeurs variables, jusqu'à 4 m pour celles situées aux deux extrémités du dispositif.

Entre le deuxième et le troisième *prae furnium*, une pile quadrangulaire, large de 0,90 m, constituée de moellons de calcaire jaune soigneusement parementés prenant appui sur une base en grès, servait sans doute de support à la toiture du local de service central (fig. 15,3).

Sous les strates constituées de dépôts cendreux et de molasse fusée et rubéfiée résultant de l'épandage des déchets que l'on retirait de ces installations de chauffage, a pu être dégagé, et ce sur toute l'emprise de la tranchée, le sommet de l'égoût collecteur voûté qui courait sous les locaux de service pour se prolonger ensuite dans le *cardo* commun aux quartiers 13 et 14 (fig. 15,4). Oscillant entre les cotes de 449,70 et 449,90 m, il constituait le niveau de circulation minimal de ces aires de service semi-enterrées. La portion ouest des deux regards partiellement mis au jour en 2004 a en outre pu être observée. Le conduit, en partie obstrué par le sable utilisé pour remblayer la tranchée ouverte cette même année, n'a pas été fouillé. Sur le pare-

ment ouest de l'ouvrage, plusieurs négatifs de montants de bois verticaux du dispositif de coffrage de sa tranchée de construction ont été mis en évidence.

L'exploration d'une étroite bande de terrain entre le parement ouest de l'égoût et la limite de fouille a permis d'observer plusieurs vestiges appartenant selon toute vraisemblance à une phase antérieure. Un aménagement constitué de briques en terre cuite (env. 35 x 28 x 5 cm), disposées de chant sur une sorte de radier constitué d'éclats de calcaire jaune, semble notamment attester, quelques 30 cm plus bas que le niveau de circulation hadrien, le fond d'un canal de chauffe. Par ailleurs, une série de



Fig. 16. Avenches/Insula 19. Les vestiges des locaux de service partiellement dégagés dans la tranchée ouverte à la route du Moulin. Vue du sud.



Fig. 15. Avenches-Ansula 19. Plan archéologique des thermes et situation des vestiges dégagés en 2005. Les chiffres renvoient au texte.



Fig. 17. Avenches/Insula 19. Détail de l'entrée de l'un des praefurnia disposés en batterie dans les locaux de service sis en façade orientale de l'établissement thermal.

maçonneries, conservées de manière inégale sous les blocs des praefurnia et par conséquent difficilement interprétables, ont également été mises en évidence. Ainsi ces structures parleraient-elles en faveur de l'existence, à l'époque flavienne déjà, de salles chaudes dans cette partie de l'édifice. La découverte, dans les niveaux antérieurs aux installations hadrienéennes, parmi d'autres matériaux de démolition, de nombreux fragments de molasse fusée et rubéfiée, semble corroborer cette hypothèse.

Constitué de trois marches en grès hautes de 30 cm et profondes d'env. 45 cm (fig. 15,5 et fig. 18), un escalier assurait la transition entre les locaux de service et le couloir (fig. 15,6) situé quelque 1,20 m plus haut que ces derniers, qui séparait les salles chaudes de la partie orientale de l'établissement du vaste espace, peut-être à ciel ouvert, qui se développait au sud de ces dernières (fig. 15,7). Large de 3,20 m, ce couloir semble avoir été compartimenté à une époque ultérieure par la construction d'un mur, dans lequel était toutefois ménagé un passage, attesté par un seuil en grès. Les traces observées à sa surface indiquent que l'accès était vraisemblablement fermé par une porte large d'env. 95 cm. Ce mur, à la facture relativement peu soignée, contenait dans ses fondations de nombreux matériaux de démolition en emploi, parmi lesquels un tambour de colonne en calcaire blanc. D'un diamètre d'env. 40 cm, cet élément provient très certainement du mur de stylobate, en calcaire blanc également, découvert sous le mur de ferme-

ture sud de ce local, à une altitude étonnamment basse de 450,10 m et que l'on peut de ce fait attribuer à la phase flavienne de l'édifice.

La fouille des remblais sous-jacents au niveau de circulation de cette pièce a en outre permis de dégager, à la cote d'env. 450,20 m, le sommet d'une canalisation orientée est-ouest, d'une largeur hors tout de 1,70 m, qui devait se déverser dans le grand collecteur courant sous les locaux de service (fig. 15,8).

Enfin, à un peu plus de 50 cm sous le niveau de la chaussée actuelle, a été observé le départ d'une épaisse maçonnerie liée au mur de fermeture sud du couloir. Trop haute pour être interprétée comme la chape sommitale d'une canalisation, elle n'est pas sans rappeler les vestiges du bassin entouré d'une banquette relevés dans le secteur par L. Bosset en 1924, et qui n'ont à ce jour pas pu être positionnés avec précision.

Les abords de la galerie souterraine

Les investigations menées conjointement aux différents travaux de raccordements effectués sur la propriété du restaurant des Bains (parcelle n° 760) se sont également soldées par la mise au jour de quelques vestiges, pour l'essentiel dans la partie centrale de l'établissement thermal, à proximité de la limite orientale du secteur fouillé en 1994. Les quelques tronçons de murs, larges d'env. 70 cm et exhumés à 1,20 m en moyenne au-dessous du niveau de la

terrasse actuelle, appartiennent à une pièce à caractère utilitaire située à l'arrière de la galerie de service souterraine, lovée entre les substructures de deux pièces chaudes (fig. 15,9). Sans doute à ciel ouvert, comme le suggère le revêtement au tuileau conservé sur ses parois, ce local servait à alimenter le *praefurnium* découvert adossé au mur de fermeture occidentale du *tepidarium* adjacent (fig. 15,10). Partiellement dégagé, ce dispositif était constitué de blocs de molasse larges d'env. 90 cm, délimitant un canal de chauffe d'une largeur de 40 cm pour une longueur de 2,20 m. Vraisemblablement accessible depuis le haut de l'escalier de la galerie de service (450,10 m), cette pièce a peut-être également servi à alimenter le second *praefurnium* que la symétrie invite à proposer du côté sud de la vaste salle chaude adossée à la façade septentrionale de l'édifice (fig. 15,11), et dont le mur de fermeture sud, entièrement récupéré, a par ailleurs pu être observé. Le niveau d'utilisation de ce local, qui n'a pas été atteint, devait se situer à la même altitude que le fond des hypocaustes des pièces chaudes situées à proximité, soit aux alentours de 450,20 m. Un petit sondage exploratoire a en outre permis de dégager une nouvelle portion du dallage en terre cuite recouvrant le fond de l'*area* de la pièce hypocaustée (env. 42 m²) située au sud de ce local de service.

L'exploration de la tranchée ouverte en limite nord de la parcelle n'a en revanche occasionné que de maigres découvertes. La profondeur de l'excavation, qui a oscillé entre les cotes de 450,65 et 450,85 m, n'a pas permis d'atteindre le

fond des hypocaustes des salles chaudes se développant dans la partie orientale des thermes, situé à une altitude approximative de 450,10 m. Seule la partie supérieure de la démolition de ces substructures, dont le sommet apparaît entre 450,80 et 450,90 m, a pu être touchée. Des maçonneries attendues dans ce secteur, seul un tronçon de la fermeture septentrionale du *caldarium*, par ailleurs déjà repéré en 1995, s'est avéré conservé (fig. 15,12). Une surcreuse à l'endroit présumé de la jonction entre les murs de cette pièce et ceux du *tepidarium* nord s'est révélée infructueuse (fig. 15,13). Enfin, un des embranchements latéraux de la tranchée principale a permis de redégager quelques-uns des blocs sommitaux du *praefurnium* nord, qui avaient été découverts et documentés en 1993 (fig. 15,14).

Incursion dans le *cardo* oriental

La réfection du mur bordant au sud-ouest la parcelle n° 786, en face du restaurant des Bains, a occasionné une intervention de faible ampleur, au cours de laquelle a pu être observé le sommet de la voie cardinale commune aux *insulae* 19 et 20, une quinzaine de mètres au nord du tronçon qui avait été mis en évidence en 1996 (fig. 15,15).

La partie sud de l'édifice

L'implantation de conduites d'eau depuis la route de Berne dans l'axe du chemin des Conches a nécessité l'ou-



Fig. 18. Avenches/Insula 19. Détail de l'escalier en grès assurant l'accès aux locaux de service depuis le sud.

verture d'une tranchée large de 1,20 m et profonde de 3,20 m, dont l'exploration s'est soldée par la mise au jour de plusieurs vestiges de la partie sud de l'établissement thermal, à proximité d'un secteur déjà fouillé en 1940 lors de la pose du collecteur du Pastlac, puis en 1996 pour l'installation d'un nouveau collecteur des eaux de drainage de la région du Cigognier, et enfin en 1998 à l'occasion du réaménagement du ruisseau de la Ria. Le mur de façade orientale de l'édifice, visiblement mis à mal lors de ces précédents travaux, n'a pu être observé. En revanche, à une profondeur comprise entre 1,20 et 1,80 m au-dessous du chemin actuel, sont apparues de nouvelles portions des murs de sa galerie de façade méridionale (fig. 15,16) ainsi que du couloir (ou portique?) qui se développe à l'arrière de cette dernière (fig. 15,17), de même qu'un nouveau segment de la canalisation coudée repérée à l'angle sud-est de l'édifice en 1998 (fig. 15,18). D'une largeur hors tout atteignant les 2,50 m, ce collecteur devait desservir les nombreuses canalisations convergeant vers le sud-ouest que comptait le vaste système d'évacuation des eaux de l'établissement. Son conduit n'a pas été fouillé. Un mur d'axe nord-sud, plus tardif, atteste une subdivision du couloir à une étape ultérieure.

Au nord de celui-ci, deux murs d'axe nord-sud, distants d'à peine 1,40 m, ainsi qu'un mur orienté est-ouest, délimitent des espaces exigus dont l'interprétation s'avère difficile (fig. 15,19).

La fouille des niveaux sous-jacents aux remblais contemporains de la phase de construction de la façade septentrio-

nale de l'édifice a livré un mobilier céramique dont la datation démontre une nouvelle fois que l'emprise des bains s'est étendue à l'ensemble de l'*insula* 19 à l'époque flavienne déjà.

Ont également été mis au jour quelques vestiges du sous-bassement de la fontaine de rue aménagée à l'angle sud-est de l'ilot, et adossée à la façade méridionale du bâtiment, qui avait été entièrement dégagée et documentée en 1940 (fig. 15,20). Quant au *decumanus maximus*, le principal axe de circulation menant au *forum*, il n'a pu être que partiellement documenté, et en coupe uniquement, en raison des conditions de travail extrêmement dangereuses résultant de la profondeur de l'excavation et de l'instabilité du terrain. On est toutefois en mesure d'affirmer qu'il s'étendait, à une altitude de 451 m, sur toute la largeur comprise entre les façades de ses quartiers riverains 19 et 25, à savoir sur une largeur de près de 10,15 m.

Enfin, en fond de fouille, à la cote de 449,50 m, est apparu le sommet d'un collecteur présentant une largeur hors tout de 1,70 m, dont un tronçon avait déjà été repéré en 1966 entre les quartiers 20 et 26 (fig. 15,21). Curieusement, cette maçonnerie n'apparaît pas dans la documentation de 1940, qui mentionne un autre collecteur, situé plus au sud, à une profondeur que notre excavation n'a pas atteint (fig. 15,22).

N. Vuichard Piguéron
FPA

8. AVENCHES / *Insula* 25

Voirie, habitat?, édifice public?

CN 1185, 570 080/192 500. Altitude 451 m.

Septembre-décembre 2005.

Ensembles MRA: AV 05/13848-13849; 14027-14037.

Fouilles préventives (pose de conduites électriques, mise en système séparatif des écoulements). Longueur des tranchées: env. 85 m.

Surface de la fouille: env. 63 m².

Investigations, documentation: P. Blanc, N. Vuichard Piguéron, A. Piguet, L. Francey, G. Jaquenod, E. Rubin.

Références bibliographiques: E. Secretan, *Avenches, son passé et ses ruines*, Lausanne, 1896, p. 75.

Le suivi des travaux effectués dans l'emprise de l'*insula* 25 (fig. 1,8) a fourni d'intéressants compléments au plan des constructions occupant ce quartier peu connu, bien qu'exploré à plusieurs reprises par le passé (fig. 19 et 21). La profondeur d'implantation des canalisations (de 2,50 à 3 m), l'étroitesse des tranchées (1,40 m) et l'instabilité du terrain soumis au gel, ont été autant d'obstacles à la fouille fine des niveaux archéologiques en présence. Essentiellement topographique, l'intervention s'est donc limitée à un relevé sommaire de la stratigraphie de ce secteur et à un simple échantillonnage de mobilier céramique. Relevons que les niveaux d'occupation les plus anciens n'ont jamais été atteints en dépit de la profondeur des tranchées.

Après avoir franchi l'angle sud-est de l'*insula* 19 puis traversé le *decumanus maximus* (voir la chronique précédente), la tranchée ouverte sur le tracé du chemin des Conches s'est

prolongée dans les locaux de façade nord-est du quartier. La superposition des murs dégagés à l'angle même de l'*insula* (fig. 19,1) montre que le local – couloir ou portique – longeant le *decumanus maximus*, a connu des transformations qui n'ont eu qu'un faible impact sur la largeur de la chaussée elle-même. A proximité a été mis au jour un court segment de mur de tracé oblique appartenant sans doute à une phase d'occupation tardive, voire postérieure à l'époque romaine (fig. 19,2).

À l'est, il est permis de restituer sur une longueur d'env. 23 m, une galerie large de 4,60 m (fig. 19,3) dont le niveau de circulation, composé de gravier lié à la chaux d'env. 5 cm d'épaisseur, se situe à la cote de 451,10 m. Le mur de façade oriental de ce local (fig. 19,4) présente l'amorce de deux murs de refend délimitant un espace de 2,60 m (fig. 19,5) qui pourrait correspondre à un dispositif d'entrée depuis la rue; aucun niveau de chaussée n'a cependant été

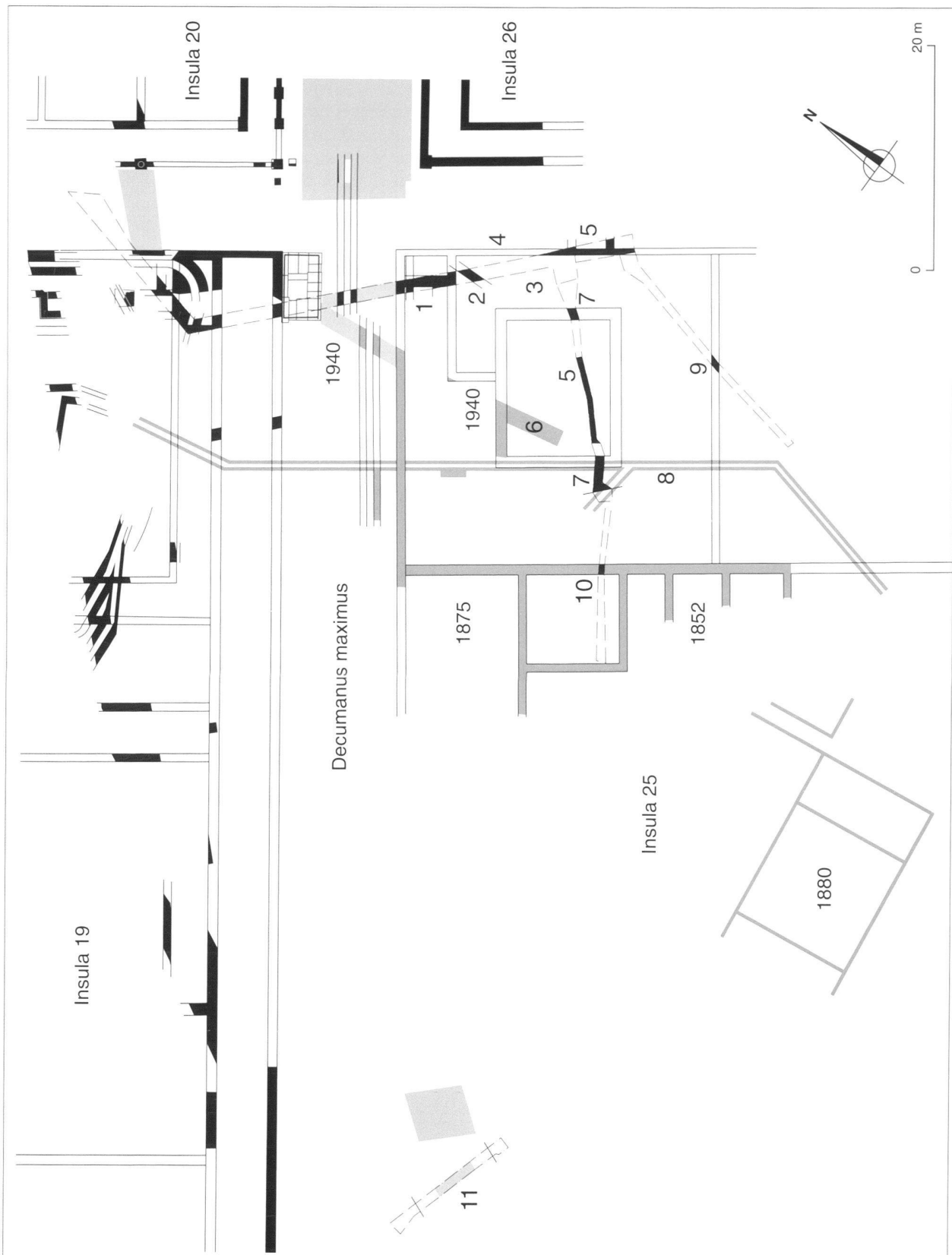


Fig. 19. Avenches/Insula 25. Extrait du plan archéologique avec report des vestiges dégagés en 2005. Les chiffres renvoient au texte.

repéré à cet endroit. On ne peut toutefois exclure l'existence d'autres murs analogues, hors emprise des fouilles, déterminant une série de petits locaux s'ouvrant sur le *cardo* séparant ce quartier de l'*insula* 26. Quant au mur de façade lui-même (fig. 19,4), arasé à 30 cm à peine sous la chaus-

sée actuelle (soit à env. 452,45 m), il était conservé sur une hauteur exceptionnelle de plus de 2 m à partir de ses fondations, observées sur env. 80 cm (fig. 20)! C'est à l'évidence à la création à une date très reculée du chemin des Conches – attesté en 1723 déjà sur la plus ancienne carte

9. AVENCHES / Nord insula 4 Est

Habitat.

CN 1185, 570 046/192 971. Altitude 438,60 m.

20-26 septembre 2005.

Ensembles MRA: AV 05/13861-13868.

Fouille préventive (mise en système séparatif des écoulements). Surface explorée: env. 30 m².

Investigations, documentation: A. Piguët, L. Francey, E. Rubin, G. Jaquenod.

Références bibliographiques: *BPA* 36, 1994, p. 140-142.

L'implantation de nouvelles canalisations sur le terrain et pour le compte de l'entreprise FAG S.A., établie dans un secteur situé immédiatement au nord des *insulae* 4 Est et 5 (fig. 1,9), a occasionné l'ouverture d'une étroite tranchée (70 cm) sur une quarantaine de mètres de longueur. Les différents vestiges d'habitat mis au jour (murs maçonnés, paroi avec enduit peint, sol de *terrazzo*, foyer de *tegulae*) sont apparus à env. 50 cm de profondeur, soit à

la cote moyenne de 438,60 m. Bien qu'il ne se dégage aucun plan cohérent de ces quelques vestiges épars, leur présence confirme une occupation relativement dense des quartiers situés de part et d'autre du *cardo maximus* de la ville.

A. Piguët
FPA

10. AVENCHES / Route des Faubourgs, route de la Grande Poya, En St-Etienne

Voirie, Habitat.

CN 1185, 569 850/192 100. Altitude 457,50-468,50 m.

25 avril-24 juin 2005.

Ensembles MRA: AV 05/13490-13533, 13685-13706.

Fouilles préventives (raccordement au réseau de chauffage à distance, mise en système séparatif des écoulements, pose de lignes électriques).

Longueur des tranchées: env. 340 m. Surface totale excavée: env. 665 m².

Investigations, documentation: P. Blanc, A. Piguët, L. Francey, G. Jaquenod, E. Rubin, A. Schenk, S. Thorimbert, G. Vietti, N. Wenner.

Références bibliographiques: *ASSPA* 57, 1972-1973, p. 285; D. Castella, F. Eschbach, Découverte d'un habitat mérovingien à Payerne VD. Quelques données nouvelles sur la céramique domestique du haut Moyen Âge en Pays de Vaud, *ASSPA* 82, 1999, p. 213-226; *BPA* 20, 1969, p. 70; J. Morel, Fortifications médiévales et amphithéâtre. Les fouilles à la porte de Morat, *BPA* 33, 1991, p. 5-40; *BPA* 39, 1997, p. 205-206; *BPA* 43, 2001, p. 276-277; *BPA* 44, 2002, p. 152; *BPA* 46, 2004, p. 196-197.

Le suivi des travaux nécessitant l'ouverture de plusieurs tranchées dans les parcelles situées de part et d'autre, mais aussi sur le tracé même, de la route de la Grande Poya (fig. 1,10), ont apporté toute une série d'informations sur l'occupation romaine de ce secteur, de même que quelques indices relatifs à son développement au haut Moyen-Âge.

La première tranchée ouverte a permis de repérer la chaussée contournant la colline entre la porte de l'Ouest et les quartiers d'habitat (fig. 22,1). Apparue à la cote d'env. 457,50 m, cette chaussée qui constituait la principale voie d'accès à la ville depuis l'ouest atteint une largeur imposante d'env. 8 m (fig. 23). Le dégagement de sa surface et la fouille de ses fossés latéraux a livré un mobilier daté entre la 2^e moitié du II^e et le III^e s. ap. J.-C. Pour le reste, les couches d'occupation les plus anciennes ont été observées à l'extrémité nord-ouest de la tranchée. Datées de la 2^e moitié du I^{er} s. ap. J.-C., elles sont contemporaines de la rue repérée à la cote de 461,60 m en 2004, à une vingtaine de mètres en amont (fig. 22,2). Quelques murs postérieurs à l'époque romaine ont également été dégagés (fig. 22,3). Aucune couche d'occupation contemporaine n'étant conservée, le seul indice de datation les concernant est un unique tesson du IV^e s. provenant des fondations de l'un

d'eux. On retiendra surtout à leur propos qu'ils se sont implantés en partie dans les niveaux d'abandon de la chaussée romaine, soit à une époque où celle-ci n'était plus en usage. A l'exception d'un court segment de mur isolé, aucun nouveau vestige n'a été repéré dans les autres tranchées, trop peu profondes, ouvertes de ce côté-ci de la route de la Grande Poya. Le tracé de la rue découverte dans ce secteur en 2004 (fig. 22,2) n'a de ce fait pas pu être précisé.

La stratigraphie relevée d'une extrémité à l'autre de la Grande Poya (fig. 22,4), éventrée par une tranchée large de 2 à 3,50 m et profonde par endroit de 2,50 m (fig. 24), permet aussi bien de se faire une idée de la configuration et de l'occupation de cette partie de la colline d'Avenches dans l'Antiquité, qu'elle illustre les travaux mis en œuvre, par la suite, pour la création de cette rue qui constitua longtemps le seul accès à la tour-porte orientale de la ville médiévale, dite porte de Morat: alors que d'importants remblais ont été mis en place dans sa partie aval afin d'en adoucir la pente, la partie supérieure de son tracé a vraisemblablement été rabaissée dans le cadre des travaux de nivellement entrepris dans le secteur en 1831, notamment sur la place de la Foire et dans la rue Centrale, si ce n'est déjà en 1750-1751, au moment de l'établissement du Nouveau Chemin Royal.



Fig. 22. Avenches/Route des Faubourgs, route de la Grande Poya, En St-Etienne. Extrait du plan archéologique. En grisé, l'emprise des tranchées ouvertes en 2005. Les chiffres renvoient au texte.

Au moins deux niveaux de chaussée ont précédé la rue pavée servant de radier au revêtement bitumineux moderne (fig. 25).

Les vestiges maçonnés d'époque romaine se limitent aux fondations de deux murs distants de 4,50 m et de tracé pratiquement parallèle (fig. 24,5), associés à une couche de démolition d'une architecture de terre et de bois contenant du mobilier datant de la 2^e moitié du II^e s. au III^e s. ap. J.-C. Implantés à mi-pente (env. 462,00 m), dans l'axe d'un long

mur de soutènement restitué en 1997 dans la parcelle voisine *En St-Etienne* (fig. 22,6), ces aménagements tendent à confirmer un agencement sur différents paliers des constructions occupant cette partie de la colline. En contrebas de ces deux murs, un fossé de tracé rectiligne a été observé sur env. 20 m. Ce fossé dont on ignore aussi bien le point de départ que d'arrivée, pourrait appartenir à une phase d'occupation antérieure. Pour le reste, deux petites fosses résiduelles contenant du mobilier de la 2^e moitié du



Fig. 23. Avenches/Route des Faubourgs. Vue partielle de la voie d'accès à la ville depuis la porte de l'Ouest. À l'arrière-plan, soit au sud-est de la chaussée, l'un des murs postérieurs à l'abandon de celle-ci.



Fig. 25. Avenches/Route de la Grande Poya. Angle nord-ouest des maçonneries d'époque tardive mises au jour dans la partie aval de la tranchée. En stratigraphie apparaît environ à mi-hauteur un horizon de boulets correspondant au radier de l'une des chaussées médiévales.



Fig. 24. Avenches/Route de la Grande Poya. Vue des travaux dans la partie amont de la rue.

I^{er} s. et du II^e s. ont été repérées dans la partie amont de la tranchée.

Non loin de là, soit à une quinzaine de mètres des contreforts de l'amphithéâtre, une bande de gravier de 4 m de largeur pour une épaisseur d'env. 10 cm a été mise au jour à la cote de 468.60 m (fig. 22,7). Compte tenu des données altimétriques que l'on peut restituer aux abords de cet édifice, et en dépit de quelques rares tessons de la 2^e moitié du I^{er} s. ap. J.-C. présents dans la couche d'abandon qui le scellait, l'attribution à l'époque romaine de ce niveau de circulation est peu probable. La surcreuse d'au moins 40 cm observée justement à cet endroit dans le substrat naturel de la colline n'est d'ailleurs pas sans évoquer les terrassements liés à la création mentionnée précédemment du Nouveau Chemin Royal. Ajoutons encore que plusieurs canalisations en pierre calcaire et en grès, parfois couvertes d'éléments d'architecture antiques en remploi, ont été mises au jour dans ce secteur (fig. 22,8). Identiques à celles qui avaient été documentées en 1991 à proximité de l'ancienne tour-porte de Morat, ces canalisations font sans doute partie du réseau de coulisses établi au milieu du XVIII^e s. en relation avec les étangs de la ville.

Les quelques vestiges maçonnés repérés dans la portion aval de la route de la Grande Poya et dans la parcelle sise immédiatement à l'est (fig. 29,11 et 12), sont une nouvelle illustration du riche potentiel archéologique du lieu-dit *En St-Etienne*, où les restes d'un bâtiment tardif interprété comme l'une des premières églises d'Avenches furent découverts en 1967 : celui-ci (fig. 22,9) s'était superposé à un ensemble d'une dizaine de sépultures à inhumations supposées du Bas-Empire, elles-mêmes implantées à proximité d'un bâtiment plus ancien (fig. 22,10), établi en bordure de la chaussée romaine. Ouverte à une dizaine de mètres de là, une petite tranchée de raccordement a permis à son tour de documenter une série de murs (fig. 22,11) dont l'établissement remonte au plus tôt au haut Moyen-

Âge : leurs remblais de construction ont en effet livré un tesson de cruche qui s'apparente tout à fait au mobilier du VI/VII^e s. mis au jour non loin de là au lieu-dit *Sur St-Martin* en 1986. Quant aux maçonneries solidement fondées dégagées sur une vingtaine de mètres sur le tracé même de la route de la Grande Poya (fig. 22,12 et fig. 25), il est très possible qu'elles soient également postérieures au III^e siècle. Les nombreuses lacunes que présente encore le plan archéologique du secteur ne permettent évidemment pas d'établir avec certitude un quelconque lien entre ces murs (d'enclos?) et les vestiges post-romains connus à proximité.

P. Blanc
FPA

11. AVENCHES / *Chemin des Marronniers, rue du Jura, rue de la Tour*

Enceinte romaine, habitat.
CN 1185, 569 436/192 160; 569 475/192 172. Altitude 459-465,40 m.
14-20 juillet 2005.
Ensembles MRA: AV 05/13855-13857, 13869.
Fouille préventive (mise en séparatifs des écoulements, implantation du chauffage à distance). Longueur de la tranchée: 90 m.
Investigations, documentation: A. Piguet, L. Francey, E. Rubin, G. Jaquenod.
Références bibliographiques: *BPA* 45, 2003, p. 172-175; *BPA* 46, 2004, p. 194-195.

Les travaux entrepris sur le tracé du chemin des Marronniers, entre la route de Sous-Ville et le chemin des Promenades, au nord-ouest de la ville médiévale (fig. 1,11), ont permis de mettre en évidence une série de vestiges antiques et d'époque plus récente.

L'enceinte romaine a ainsi été recoupée à l'emplacement de la tour 29 (fig. 26), arasée à la cote de 460,50 m, et dont les fondations, observées sur plus de 2,50 m de hauteur, étaient encore surmontées de quelques assises d'élévation (fig. 27). Un autre mur a été repéré *intra muros* à env. 25 m à l'est de l'enceinte (fig. 26,1). Conservé sur 1,20 m de hauteur (de 461,90 à 463,10 m), il se situe dans l'exact prolongement d'une maçonnerie dégagée lors de travaux similaires réalisés plus au nord en 2003 (fig. 26,2). De tracé parallèle à la muraille antique, ce mur (de terrasse?) large de 1,60 m date probablement lui aussi de l'époque romaine. Signalons encore la mise au jour, à env. 2 m du mur d'enceinte, des restes d'une sépulture à incinération qui se présentait sous la forme d'une petite fosse profonde de 20 cm à peine contenant quelques fragments d'ossements brûlés humains et animaux. Il s'agit là d'un nouvel exemple de tombe isolée *intra muros*, retrouvée en dehors de tout contexte funéraire connu.

Le suivi des travaux de terrassement pratiqués à l'approche de la Tour du Vully a par ailleurs permis d'observer une série de murs parallèles au mur d'enceinte de la ville médiévale (fig. 26,3). En l'absence de niveaux d'occupation contemporains, la datation et l'interprétation de ces constructions restent incertaines. A noter que les premières assises des fondations de l'un de ces murs englobaient des dés massifs de bois de chêne sans doute destinés à en renforcer l'assise. Bien qu'il s'agisse visiblement d'éléments en



Fig. 27. Avenches/Chemin des Marronniers, enceinte romaine. Vue du sud-ouest, les vestiges, épargnés par les travaux, de la tour 29 du mur d'enceinte. À l'arrière-plan, la tour médiévale du Vully.



Fig. 26. Avenches/Chemin des Marronniers, enceinte romaine. Extrait du plan archéologique. En gris, l'emprise de la tranchée ouverte en 2005. Les chiffres renvoient au texte.

remploi, leur analyse dendrochronologique permettra assurément de dater plus précisément cet ensemble de constructions. Les remblais de nivellement établis dans ce secteur ont par ailleurs livré deux grands blocs architecturaux en calcaire urgonien de facture romaine.

L'ouverture en continu de larges tranchées sur le tracé

des rues de la Tour et du Jura n'a apporté aucun indice d'une occupation romaine -ou médiévale- de cette partie de la colline d'Avenches.

A. Piguet
FPA

12. AVENCHES / Sur Fourches

Fosse d'époque laténienne à caractère funéraire? Dépotoir?

CN 1185, 569 580/191 910. Altitude env. 453 m.

Septembre-novembre 2005.

Ensembles MRA: AV 05/12641-12643; AV 05/13951-14000.

Fouilles programmées (complément aux fouilles de sauvetage 2003-2004). Surface de la fouille: env. 40 m².

Investigations, documentation: S. Bündgen, S. Thorimbert, A. Piguet, L. Francey, E. Rubin, G. Jaquenod, G. Viatti, N. Wenner.

Références bibliographique: *ASSPA* 87, 2004, p. 376-378; *ASSPA* 88, 2005, p. 334-335; *BPA* 45, 2003, p. 180-187; *BPA* 46, 2004, p. 197-199.

Cette fouille a été programmée afin de préciser l'occupation gauloise de ce secteur (fig. 1,12) et d'achever l'étude de la structure laténienne succinctement explorée en 2004 (fig. 28,B). Contrairement à l'hypothèse émise l'année dernière, les fosses repérées en 2003 (fig. 28,C) et en 2004 (fig. 28,B) ne forment pas une seule mais bien deux structures indépendantes, espacées d'une dizaine de centimètres. La

plus grande (fig. 28,B) a une longueur totale de 4,20 m, dont 1,40 m ont été fouillés en 2004, pour une largeur et une profondeur maximales de 3 et 0,80 m. Sa forme est tripartite. Une large cuvette centrale, à fond plat, est complétée, à l'est et à l'ouest, par deux annexes moins profondes. Bien visibles en plan, ces appendices sont marqués au sol par de petits ressauts de terrain naturel en place, larges

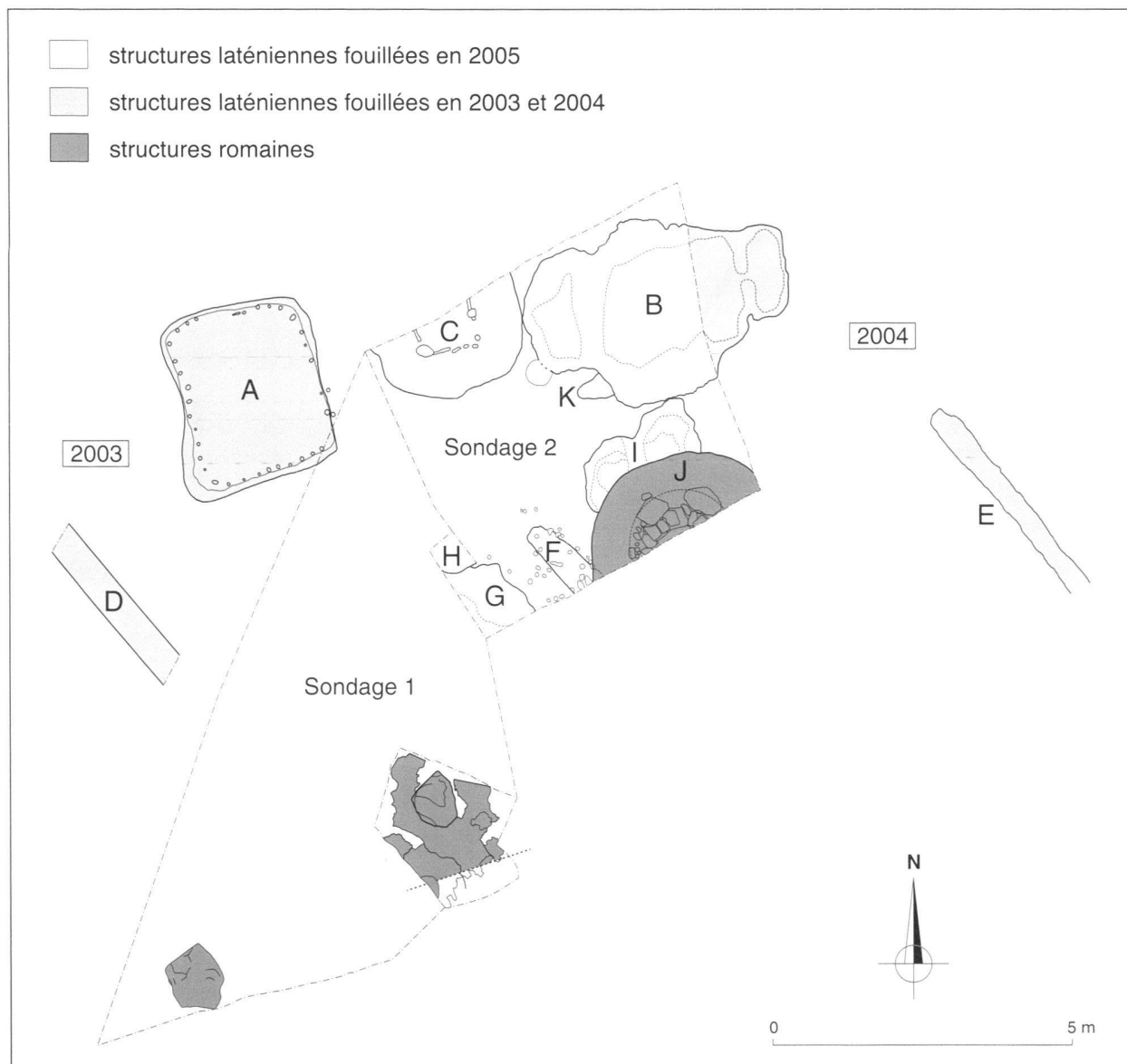


Fig. 28. Avenches/Sur Fourches. Plan simplifié des structures fouillées en 2003, 2004 et 2005. Les lettres renvoient au texte.



Fig. 29. Avenches/Sur Fourches. Fibule en bronze découverte dans le remplissage de la fosse tripartite B. Cet exemplaire est une variante du type Marzabotto (identification A. Mazur), datée du dernier quart du V^e s. avant notre ère (la Tène A) (Inv. 05/13953-1). Echelle 1/1.

d'une quarantaine de centimètres. Parmi les divers remplissages, trois couches fortement charbonneuses peuvent correspondre à des vidanges de foyer. Dans l'ensemble le mobilier est très abondant, particulièrement les restes d'animaux non brûlés et la céramique. Les os calcinés et le métal sont plus rares et ce dernier, fortement détérioré, n'est généralement pas identifiable avant restauration. L'étude préliminaire de la céramique date cet ensemble de 80 à 50 avant notre ère, mais les niveaux supérieurs de la fosse ont livré une fibule de type « Marzabotto », caractéristique de la Tène A. Pour le moment cet élément précoce reste isolé au sein du mobilier de la Tène finale (fig. 29).

La seconde fosse (fig. 28,C) n'a pas pu être explorée dans sa totalité car elle s'étend au-delà des limites de la fouille. Dans sa portion connue, elle présente une forme plus ou moins circulaire. Sa longueur maximale est de 2,75 m pour une largeur de 1,25 m et une profondeur de 0,75 m. Son fond présente la particularité d'être aménagé : plusieurs piquets verticaux intercalés de planches sur chant forment un dispositif rectangulaire dont la fonction n'a pas pu être déterminée (fig. 30). Ses divers niveaux de remplissage ont livré un mobilier particulièrement fragmenté. La céramique offre une fourchette chronologique allant du I^{er} s. avant notre ère au I^{er} s. ap. J.-C. D'autres structures en creux ont été repérées et partiellement fouillées. Bien qu'elles ne soient pas encore datées, elles ne peuvent être contemporaines puisque certaines se recoupent (fig. 28,G, H et K). Signalons pourtant la présence dans l'une d'elles (fig. 28,G) d'une monnaie de la Tène finale provenant du nord-est de la Gaule (fig. 31). Une autre a une forme bilobée (fig. 28,I). Elle est implantée à proximité de la fosse tripartite et a été en partie détruite par une construction postérieure (fig. 28,J). Ce groupe est complété par un fossé (fig. 28,F) qui, en raison de trous de piquets internes et externes, n'est pas sans rappeler les dispositifs romains à branchages entrecroisés. Il s'insère dans le même axe et à plus ou moins égale distance des deux fossés qui ont été fouillés en 2003 et 2004 (fig. 28,D et E).

Le secteur compte quelques éléments romains dont un puits (fig. 28,J) qui n'a pas été appréhendé dans sa totalité. Il est monté en pierres sèches et sa vaste fosse d'implanta-



Fig. 30. Avenches/Sur Fourches. Vue en coupe de la fosse-silo (?) C. Les aménagements du fond sont bien visibles (piquets verticaux, niveau organique horizontal).



Fig. 31. Avenches/Sur Fourches. Monnaie celtique des Médiomatrices (identification I. Liggi et S. Frey-Kupper). Bronze frappé; à l'avers, tête diadémée à droite; au revers, pégase à gauche, en bas la légende MED[OMA] (De La Tour, n° 8593) (Inv. 05/13997-1). I^{er} s. avant notre ère. Echelle 2/1.

tion a largement perforé les structures I et F. Partiellement fouillée, elle a livré un mobilier datant des deux premiers siècles de notre ère. En outre, dans un petit sondage situé au sud-ouest (fig. 28, sondage 1), des aménagements romains (II^e-début III^e s.) et peut-être laténiens, incompris à ce jour, ont été observés.

Cette fouille programmée a permis de compléter nos connaissances sur les fosses découvertes lors des campagnes précédentes. Elle a aussi apporté un certain nombre d'informations quant à l'occupation diachronique du site. Ainsi, l'abondance des structures, leur proximité et leur succession chronologique permettent-elles de saisir l'importance de ce secteur pour la genèse du site avenchois.

S. Bündgen – S. Thorimbert
FPA

13. AVENCHES / Sur Fourches, nécropole de la porte de l'Ouest

Nécropole de la Porte de l'Ouest.
CN 1185, 569 390/191 865. Altitude 450 m.
15 novembre-15 décembre 2005.

Fouille préventive (implantation de conduites d'eau et de gaz). Surface explorée: env. 90 m².

Investigations, documentation: A. Piguët, L. Francey, E. Rubin, G. Jaquenod, C. Suchet.

Références bibliographiques: *BPA* 31, 1989, p. 109-137; *BPA* 38, 1996, p. 103-105; *BPA* 42, 2000, p. 147-149; *BPA* 46, 2004, p. 202.

Les travaux liés à la pose de près de 220 m de conduites destinées à alimenter en eau et en gaz les constructions nouvelles de la zone *extra muros* de *Sur Fourches*, au sud-ouest de la ville antique (fig. 1,13), ont permis de mettre au jour une nouvelle série de tombes appartenant à la nécro-



Fig. 32. Avenches/Sur Fourches, nécropole de la porte de l'Ouest. L'un des deux cercueils en bois mis au jour, peu avant son prélèvement pour fouilles en laboratoire.

pole de la porte de l'Ouest. Au lieu-dit *Champs Mantillaud*, la partie occidentale de la tranchée, trop peu profonde, n'a pas livré le moindre vestige. C'est à une centaine de mètres plus à l'est que sont apparues les premières sépultures à incinération. Situées à env. 30 cm sous le substrat végétal, elles étaient pour la plupart fortement arasées. A l'exception de quelques sépultures en urnes, les tombes se présentent sous la forme de simples fosses plus ou moins circulaires, ne contenant le plus souvent qu'une faible quantité d'ossements calcinés. Seule l'une d'elles présentait les traces d'un coffret de bois. Une vingtaine de monnaies de bronze ainsi que deux quinaires ont été découverts dans les niveaux archéologiques scellant les tombes.

Une seconde tranchée ouverte perpendiculairement à la première a permis de mettre au jour, à une profondeur d'env. 1,40 m, une tombe à inhumation en cercueil de bois qui doit son état de conservation particulièrement bon à la nature particulièrement humide du terrain (fig. 32). Cette sépulture a été prélevée pour fouille ultérieure en laboratoire. La suite des investigations permettra certainement d'apporter de plus amples informations quant à l'étendue de cette nécropole.

A. Piguët
FPA

14. AVENCHES / Pré Mermoud

Aqueduc.

CN 1185, 568 930/190 095. Altitude 473 m.

14-21 juin 2005.

Ensembles MRA: AV 05/13858-13860.

Fouille de sauvetage. Surface explorée env. 25 m².

Investigations, documentation: A. Piguët, L. Francey, E. Rubin.

Références bibliographiques: J.-P. Aubert, Les aqueducs d'Aventicum, *BPA* 20, 1969, p. 23-36.

Une intervention ponctuelle a été menée à env. 1 km au sud-ouest de la ville antique, au lieu-dit *Pré Mermoud* (fig. 1,14), afin de documenter et de topographier un segment très détérioré de l'aqueduc romain dit *de Coppet*: repéré en cet endroit en 1966 déjà, ce court tronçon d'env. 4 m est en effet condamné à disparaître à moyen terme puisque situé sur la voûte d'une grotte artificielle en voie d'effondrement (fig. 33). Au cours de cette intervention, d'autres aménagements situés en amont de l'aqueduc ont également été mis au jour. La molasse sous-jacente a en effet été taillée à une époque indéterminée de façon à créer une surface plane de 5,40 m de large où étaient encore visibles de nombreuses traces de taille (extraction de blocs). Conservées sur une hauteur de près de 1 m, les parois déli-

mitant cet espace présentaient encore, sur 40 cm de haut, les traces d'un revêtement au mortier de chaux. Le canal de l'aqueduc a peut-être été obstrué à la même période par un muret constitué de boulets et de moellons de calcaire jaune liés au mortier, derrière lequel de gros blocs de molasse étaient empilés.

Cette intervention a en outre été l'occasion de relever topographiquement l'intérieur de la grotte, dont les aménagements particuliers, documentés en 1941 déjà (goulet axial de près de 6 m de longueur encadré de deux niches symétriques), restent pour l'heure énigmatiques.

A. Piguët

FPA



Fig. 33. Avenches/Pré Mermoud. Au centre de l'image, le canal de l'aqueduc de Coppet est mis en évidence par les concrétions calcaires encore présentes à l'intérieur de ses piédroits maçonnés.

15. DONATYRE

CN 1185, 570 900/191 800. Altitude 500 m.
Août-décembre 2005.
Surveillances préventives (réfections des collecteurs, éclairage public).
Investigations, documentation : A. Piguet, G. Jaquenod, E. Rubin, P. Blanc.

Le suivi régulier des importants travaux entrepris dans le village de Donatyre (fig. 1,15), essentiellement sur le tracé de la route cantonale n° 602, mais également dans des parcelles situées *intra muros*, s'est soldé par un résultat négatif. Seule une sorte de base maçonnée, dont l'attribution à l'époque romaine est douteuse, a été partiellement observée

à l'emplacement supposé du mur d'enceinte, à l'amorce du chemin communal descendant en direction du théâtre antique d'Avenches.

P. Blanc
FPA

16. AVENCHES / Les Mottes

CN 1185, 570 160/193 690. Altitude env. 436 m.
19-20 octobre 2005.
Surveillance préventive (nouvelle construction). Emprise des travaux : env. 525 m².
Investigations : G. Jaquenod.
Référence bibliographique : *BPA* 42, 2000, p. 154.

La construction d'un atelier mécanique et la pose d'une citerne à gaz dans la zone industrielle bordant l'autoroute, au lieu-dit *Les Mottes*, parcelle n° 2512 (fig. 1,16), a donné lieu à un suivi archéologique des travaux de terrassement. Aucune trace d'occupation n'a pu être mise en évidence dans cette

région au sous-sol tourbeux située une centaine de mètres à l'ouest de la chaussée romaine qui reliait la ville au port de rive.

A. Piguet
FPA

Crédit des illustrations :
Fondation Pro Aventico, sauf fig. 29 et 31 : photo MRA.